

ENTRETIEN PROFESSIONNEL

et si vous l'externalisez...



En créant les conditions pour préparer des salariés mieux formés, plus qualifiés, aux métiers et aux technologies d'aujourd'hui et de demain, la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, issue de l'accord national interprofessionnel du 14 décembre 2013, favorise le développement des compétences et la compétitivité des entreprises en s'appuyant sur la formation professionnelle.

Les orientations de la loi permettent aux entreprises de faire de la formation professionnelle un levier stratégique de compétitivité.

Les employeurs disposent désormais d'une plus grande liberté pour mettre en place des plans de formation concertés et efficaces.

La loi prévoit un outil majeur : **l'entretien professionnel** obligatoire tous les deux ans.

... opportunité ou contrainte ?

Opportunité de l'entretien professionnel :

Renforcer l'implication du salarié dans sa montée en compétences dans une démarche co-construite.

Etudier les perspectives d'évolution professionnelle des salariés, en tenant compte des formations déjà suivies et des moyens à mettre en œuvre pour progresser, renforcer ses compétences

Favoriser une vision clairvoyante des compétences des salariés ainsi qu'une prise en compte pragmatique des compétences à développer.

Tous les six ans, permettre le bilan du parcours professionnel du salarié.

Les contraintes exprimées par les entreprises sont principalement de deux ordres :

Une méthodologie dans la conduite de ces entretiens et la formalisation de ces derniers sont nécessaires.

→ L'entreprise n'est pas toujours dotée de supports RH internes, et, le dirigeant, ne dispose pas toujours des « clés » pour cette mise en œuvre.

Le temps est nécessaire pour se former, préparer la mise en œuvre des entretiens professionnels dans l'entreprise et les réaliser dans cette récurrence des 2 années.

Vous pouvez externaliser la conduite des entretiens professionnels dans votre entreprise

La solution CIBC : l'entretien professionnel co-construit avec l'entreprise et mis en œuvre rapidement grâce à des professionnels experts de l'accompagnement des trajectoires professionnelles depuis plus de 20 ans à votre disposition :

Une maîtrise de la conduite des entretiens professionnels et de l'analyse des emplois et des compétences.

Une méthodologie et des outils qui respectent les attendus réglementaires

Une prise en compte de la dimension stratégique de l'Entretien Professionnel et de la professionnalisation

La transmission du recueil d'informations aux personnes concernées (Responsable, RH, salarié...)

Un calendrier facile à tenir, un suivi administratif facilité et des coûts maîtrisés en termes de temps de mise en œuvre.

Contactez-nous !

Téléphone : 02.85.75.76.90 – contact@cibcpdll.fr